

# PFEV Tunisie - Amen Bank

**Identifiant du projet :**

56644

**Statut :**

En phase exploratoire, en attente de l'examen final

**Lieu :**

Tunisie

**Secteur d'activité :**

Institutions financières

**Public/Privé :**

Privé

**Catégorie environnementale :**

IF

**Date de décision sur l'approbation :**

22 août 2025

**Date de publication du DSP en langue anglaise :**

25 juillet 2025

*Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.*

## Description du projet

Octroi à Amen Bank d'un prêt de premier rang d'une durée de quatre ans, d'un montant maximum de 10 millions d'euros en équivalent dinars tunisiens (« le prêt »). Le prêt sera accordé dans le cadre du Programme de financement d'une économie verte (PFEV) en Tunisie. Le montant du prêt sera accordé sous forme de crédits à des sous-emprunteurs éligibles qui mettent en œuvre des sous-

projets admissibles conformément aux critères techniques et financiers applicables.

## Objectifs du projet

Le prêt permettra à Amen Bank d'élargir sa gamme de produits et de fournir à des sous-emprunteurs privés du pays des financements à long terme qui les aideront à investir dans des technologies et des services d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets appuyant la transition vers une économie verte.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 70

Le prêt proposé contribuera à la qualité « verte » permettant de mesurer l'impact sur la transition. Le prêt aidera à construire une économie verte en Tunisie en facilitant le développement des investissements dans l'efficacité énergétique et en démontrant les effets positifs que peuvent produire ces projets via la rétrocession à des sous-emprunteurs privés (par exemple, des entreprises, des fournisseurs de technologies vertes hautement performantes et des prestataires de services).

## Client

AMEN BANK

AMEN BANK est l'une des plus grandes banques du paysage financier tunisien, fondée le 6 juin 1967 et détenue à 66,44 % par le groupe AMEN. Pleinement engagée dans la satisfaction de ses clients et le développement de l'économie nationale, AMEN BANK opère sur l'ensemble du territoire tunisien à travers un réseau de huit agences régionales. La Banque s'appuie sur des équipes qualifiées et dynamiques et sur des outils numériques de pointe pour répondre efficacement aux besoins de ses clients particuliers et professionnels.

## Financement de la BERD

10 000 000,00 euros

10 000 000 euros

## Coût total du projet

10 000 000,00 euros

10 000 000 euros

## Additionnalité

L'additionnalité du projet sera assurée en i) stimulant la demande de technologies et de produits verts de pointe, ii) en faisant prendre conscience aux parties prenantes du potentiel que recèlent les solutions vertes avancées et iii) en transférant aux banques partenaires et aux sous-emprunteurs des compétences pour ce qui est d'élaborer et de financer des projets verts éligibles.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). Client existant de la BERD à travers le Programme d'aide aux échanges commerciaux, Amen Bank a démontré une performance environnementale et sociale satisfaisante dans le cadre de son exposition actuelle. Les fonds seront utilisés pour financer des micro-, petites et moyennes entreprises éligibles dans le cadre d'investissements relevant de la transition vers une économie verte. Le risque est jugé faible à moyen du point de vue environnemental et social.

Amen Bank dispose d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) qui est jugé adapté au profil de risque des sous-projets éligibles. Il faudrait qu'Amen Bank maintienne son SGES pour évaluer, gérer et suivre efficacement les risques et les impacts environnementaux et sociaux, la politique de ressources humaines, le mécanisme interne de règlement des griefs et les procédures de santé et de sécurité au travail, conformément aux exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 énoncées dans la Politique environnementale et sociale (PES) 2024 de la BERD. Il s'agit notamment de respecter la Liste d'exclusion de la BERD pour des raisons environnementales et sociales et de suivre les orientations formulées par la BERD à l'intention des institutions financières. Les sous-emprunteurs financés par le client doivent respecter la législation nationale applicable en matière environnementale et sociale ainsi qu'en matière de santé, de sécurité et de droit du travail. Amen Bank soumettra à la BERD des rapports environnementaux et sociaux annuels décrivant la mise en œuvre du SGES, le respect des exigences de la BERD, les résultats de l'examen des sous-projets et tout incident important

relevé en matière environnementale et sociale. Amen Bank est également tenue de publier des informations sur son SGES conformément à la PES 2024.

Si des fonds de la BERD sont utilisés pour financer des sous-projets portant sur les énergies renouvelables, lesdits sous-projets doivent être gérés selon les critères d'éligibilité pertinents présentés dans la Déclaration de politique de la Banque concernant le PFEV.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

Amen Bank bénéficiera d'une assistance technique lui permettant de mieux identifier, évaluer et financer les sous-projets verts éligibles. Les sous-emprunteurs éligibles profiteront également de cette assistance technique, qui les aidera notamment à repérer et à évaluer les technologies et équipements admissibles. La coopération technique (CT) prendra en outre en considération la dimension du genre, afin de renforcer l'égalité des chances entre femmes et hommes en matière d'accès aux financements verts proposés dans le cadre du PFEV Tunisie. La CT est financée par l'Union européenne. Les subventions devraient également inciter les emprunteurs finaux à investir.

## Contact au sein de l'entreprise

Rahma Souilem  
Rahma.Souilem@amenbank.com.tn  
+216 71 148 482  
www.amenbank.com.tn  
Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

25 juillet 2025

## Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Politique environnementale et sociale (PES)

La **PES** et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

## Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.